

REGLEMENT DU JEU :

« Gamers Assembly »

1) Organisateur

L'association FuturoLAN organise du 16 au 28 mars 2016, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé jeu « Gamers Assembly »

2) Accès au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (à l'exclusion de la Corse) à l'exclusion :

- des membres de l'association FuturoLAN, et de toutes sociétés affiliées, ainsi que des membres de leur famille
- plus, généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille

FuturoLAN se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Le jeu est accessible depuis la page du site web Gamers Assembly : <http://www.gamers-assembly.net/fr/page/ga2016-concours> administrée par la Société organisatrice sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs. L'accès au jeu est possible depuis un ordinateur, un téléphone portable ou une tablette muni(e) d'une connexion Internet. La date limite de participation est fixée au 28 mars 2016 (12h00).

3) Principe du jeu

Les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et des principes du jeu.

Pour participer, il faut se rendre :

- sur la page du site web de la Gamers Assembly à l'adresse suivante : <http://www.gamers-assembly.net/fr/page/ga2016-concours>, puis se connecter à l'aide de son adresse mail, son compte Twitter ou son compte Facebook avec son login et son mot de passe. Une fois sur la page, il suffit de remplir les instructions pour participer au concours.

Toute participation devra être loyale, c'est-à-dire que les participants devront respecter strictement le présent règlement et les droits des autres joueurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet du hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant (création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois par exemple) entraînera la nullité de sa participation.

Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites par FuturoLAN.

4) Détermination des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation et ayant respecté les principes mentionnés dans l'article 3 de ce règlement juste après la fin du concours.

Le même jour, il sera également procédé à la désignation d'un gagnant suppléant, dans l'hypothèse où le gagnant principal ne répondrait pas aux conditions stipulées dans le présent règlement ou que l'email les informant de son gain ne pourrait lui être remis.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, FuturoLAN remettra le gain au gagnant suppléant.

Le nom du gagnant pourra être diffusé sur le site Internet de la Gamers Assembly, sur sa page Facebook ou sur Twitter, sauf demande contraire écrite du gagnant.

5) Dotation

La liste des dotations est disponible sur la page du jeu Gamers Assembly.

FuturoLAN se réserve la possibilité de retirer ou suspendre le jeu, ou de remplacer les dotations prévues par des dotations d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, notamment en cas d'indisponibilité de fournir les dotations initialement prévues.

6) Remise des lots

Le gagnant sera informé de son gain directement par mail juste après le tirage au sort.

Le gagnant pourra récupérer son lot sur place s'il est présent à la Gamers Assembly ou pourra recevoir les lots par voie postale en répondant au mail avec nom, prénom, et adresse postale.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification l'informant de son gain ou à défaut d'adresse email valide, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le gagnant suppléant sera contacté. Celui-ci disposera également de 15 jours après l'envoi de l'email l'informant de son gain pour se manifester.

Les lots gagnés seront envoyés à l'adresse indiquée dans le message de confirmation du gagnant dans le mois suivant la fin du jeu.

7) Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

En participant à ce jeu et sauf demande écrite contraire de leur part, le gagnant autorise FuturoLAN à utiliser son nom, prénom fournis dans le cadre du jeu ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, et ce pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de clôture du jeu.

8) Données à caractère personnel

FuturoLAN est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel que vous avez bien voulu lui confier.

Pour bénéficier de ces lots, le participant doit fournir certaines informations personnelles les concernant et notamment son nom, prénom, et adresse postale. Les informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la détermination du gagnant et à l'envoi des lots. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos informations à des fins commerciales en envoyant un mail à FuturoLAN.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

9) Acceptation du règlement

Le règlement complet sera consultable pendant toute la durée du jeu depuis la page où a lieu le jeu Gamers Assembly.

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Des additifs ou des modifications du présent règlement pourront éventuellement être déposés pendant le jeu et seront considérés comme des annexes réputées en faire partie intégrante.

10) Participations frauduleuses

FuturoLAN se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider le jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots.

11) Limites de responsabilité

FuturoLAN ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative au jeu ou, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié, suspendu ou annulé.

Elle ne pourra également être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison que ce soit, ou lui étaient illisibles ou impossibles à traiter. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Il est expressément rappelé que le réseau Internet n'est pas un réseau sécurisé. FuturoLAN ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

FuturoLAN ne pourra être tenue pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Plus particulièrement, FuturoLAN ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

FuturoLAN ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

12) Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.